

**Extrait du procès-verbal de la 338^e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation
du Programme de doctorat réseau en éducation tenue le mardi 10 juin 2025 à 9 h**

Résolution D25-SCAE-338.2

Nombre de pages d'une thèse

ATTENDU la résolution D17-SCAE-266.2 du SCAE recommandant que le texte d'une thèse de doctorat en éducation représente une étendue entre 150 et 200 pages ;

ATTENDU que le but d'une recommandation sur l'étendue du texte d'une thèse est d'assurer que celle-ci atteigne un niveau de développement satisfaisant, et sans excès, correspondant aux exigences du doctorat ;

ATTENDU que la rédaction d'une thèse constitue un exercice intellectuel exigeant, qui nécessite une importante capacité de synthèse, mais que le nombre de pages requis pour assurer une bonne compréhension peut varier en fonction de certaines spécificités théoriques ou méthodologiques de la thèse ;

ATTENDU que, malgré cette recommandation, d'importants écarts dans le nombre de pages ont été observés entre les thèses déposées ;

ATTENDU que pour contourner la contrainte de ce maximum de pages, certaines dérives ont été constatées en plaçant en annexes certaines informations qui auraient davantage trouvé leur place dans le développement de la thèse ;

ATTENDU les demandes répétées de la part des étudiantes et des étudiants et des comités de direction concernant le nombre de pages que devrait représenter un projet doctoral tout autant que la thèse proprement dite ;

Il est proposé par Aline Niyubahwe appuyée par Mylène Leroux, que le SCAE du doctorat réseau en éducation

RECOMMANDÉ aux candidates et aux candidats au doctorat en éducation de déposer un projet doctoral dont l'étendue du texte se situerait entre 50 et 150 pages hors annexes ;

RECOMMANDÉ aux candidates et aux candidats au doctorat en éducation de déposer une thèse dont l'étendue du texte se situerait entre 200 et 300 pages hors annexes (dont le volume doit rester raisonnable, c'est-à-dire limité à l'information essentielle à la compréhension de certains éléments de la thèse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Annie Charron Directrice Programme de doctorat réseau en éducation